

Formation au port d'appareil respiratoire isolant (ARI)^{ARI001}

Présentiel - Synchrone

Cette formation prépare les professionnels à utiliser un appareil respiratoire isolant autonome (ARI) en atmosphère toxique ou non respirable. Elle aborde les risques liés à l'exposition (fumées, gaz, atmosphères confinées), les bonnes pratiques d'utilisation de l'équipement, et les consignes à respecter avant, pendant et après l'intervention. Une mise en situation pratique est incluse pour garantir l'autonomie des stagiaires.

Objectifs

Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant dans une atmosphère non respirable
Appréhender les contraintes liées au port de l'ARI
Connaître les consignes à respecter avant, pendant et après une intervention avec un ARI
Avertissement

Les + métier

Cette formation professionnelle de 3h30 en présentiel est destinée à tout salarié amené à intervenir dans des zones à atmosphère non respirable (fumées d'incendie, produits chimiques, espaces confinés). Elle permet d'apprendre à porter un ARI (appareil respiratoire isolant autonome), de comprendre les risques liés aux gaz toxiques, et d'appliquer les bonnes pratiques d'utilisation. Formation avec mise en situation pratique, contrôles continus, et délivrance d'une autorisation de port d'ARI.

Public Visé

Toute personne devant porter un appareil respiratoire isolant autonome à circuit ouvert dans le cadre de son activité professionnelle.

Pré Requis

Un certificat d'aptitude médical au port des appareils de protection respiratoire est demandé.
Etre en bonne condition physique. (Dossier INRS TC47)

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Utiliser un appareil respiratoire isolant dans une atmosphère non respirable
Conscientiser les contraintes liées au port de l'ARI
Appliquer les consignes à respecter avant, pendant et après une intervention avec un ARI

Parcours pédagogique

Définitions
Les fumées d'incendie
Les épandages et atmosphères toxiques
Les perturbations sensorielles
L'augmentation du travail du porteur

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Etude de cas
Exposés interactifs, mise en situation

Qualification Intervenant·e·s

Formateur reconnu dans la profession

Méthodes et modalités d'évaluation

Contrôle continu en vue de la délivrance de l'autorisation du port de l'A.R.I

Modalités d'accessibilité handicap

L'occasion pour nous de vous rappeler que nous avons conscience que le handicap n'est pas forcément visible. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap Mme VIDAL Ludivine

Sanction formation

Formation Port de l'A.R.I



Durée

3.50 Heures **0.5** Jour

Effectif

De 1 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Marion LEGRY
Conseillère en développement de compétences

Tél. : 0645054938
Mail : marion.legry@forminprev.com